



que la conférence devrait porter sur un examen pratique et approfondi de la question en vue d'établir :

- le montant des dépenses consacrées aux armements;
- la portée de ces dépenses sur le développement;
- quelles ressources pourraient être soustraites au secteur militaire;
- les inconvénients et les avantages de ce transfert de ressources.

Le Canada estime également que l'approche adoptée doit être globale, c'est-à-dire porter sur les armes tant nucléaires que conventionnelles, et elle devrait engager non seulement les superpuissances, mais aussi les autres pays, développés ou en voie de développement.

L'approche doit prendre totalement en compte les préoccupations des États en matière de sécurité, qui est la pierre de touche du système. Mais celle-ci ne doit pas seulement être envisagée dans son sens militaire le plus étroit, puisque le bien-être économique et social d'un État en constituent d'autres aspects importants.

Cette approche doit être réaliste et reconnaître que très peu de gouvernements, sinon aucun, ne sont prêts à engager d'avance des ressources qui proviendraient éventuellement de mesures de désarmement. Il faut donc envisager avec réalisme la création de mécanismes en prévision de tels transferts. »



Les drapeaux de quelques États membres des Nations Unies flottant devant l'édifice abritant le Secrétariat de l'organisation.

ONU

Importante initiative prise par le Canada aux Nations Unies en cas d'allégations d'utilisation d'armes chimiques



L'ambassadeur du Canada aux Nations Unies, Stephen Lewis (au centre) et l'ambassadeur au désarmement, Douglas Roche (à droite) remettant au secrétaire général des Nations Unies, Javier Pérez de Cuéllar, un exemplaire du document portant sur « la vérification d'allégations d'utilisation d'armes chimiques ».

ONU

Le 6 décembre 1985, le très honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a pris une initiative très importante. Il a fait part à son Excellence M. Javier Pérez de Cuéllar, secrétaire général des Nations Unies, des résultats d'une étude approfondie effectuée au Canada sur les procédures à suivre en cas d'allégations d'utilisation d'armes chimiques ou biologiques. L'ambassadeur Stephen Lewis, accompagné de l'ambassadeur au désarmement, M. Douglas Roche, a remis au Secrétaire général une lettre de M. Clark et, à titre d'hommage, un exemplaire du document intitulé *Handbook for the Investigation of Allegations of the Use of Chemical or Biological Weapons*.

Ce document est le fruit d'une étude effectuée par des scientifiques et des fonctionnaires canadiens, sous les auspices du Programme de vérification et de recherche de la Direction du contrôle des armements et du désarmement du ministère des Affaires extérieures.

La lettre du secrétaire d'État aux Affaires extérieures est libellée comme suit :

Monsieur le Secrétaire général,

Le 25 septembre 1985, j'ai déclaré, dans le discours que j'ai eu l'honneur de prononcer devant l'Assemblée générale des Nations Unies, à l'occasion de sa 40^e session, que le Canada avait établi un Programme d'action pour la deuxième partie de la Décennie du désarmement en cours. J'avais alors indiqué que le Canada mettrait à la disposition des Nations Unies les conclusions d'études concrètes et détaillées sur la vérification des cas où l'utilisation d'armes chimiques est alléguée.

Comme vous le savez, ces quelques dernières années, le Canada a remis aux Nations Unies des documents portant sur des allégations précises. En outre, il a présenté une étude et fait un exposé à un Groupe d'experts-consultants qualifiés nommés par vos soins en vertu de la résolution 37/98D, adoptée par l'Assemblée générale et concernant les procédures provisoires visant à maintenir l'autorité du Protocole interdisant l'emploi d'armes chimiques ou biologiques, signé à Genève en 1925. Conformément à cette résolution, le Canada vous a également